



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 q) de l'ordre du jour provisoire**

**Questions soumises pour examen et décision : statistiques
sur les drogues et la consommation de drogues**

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques relatives aux drogues et à la consommation de drogues. Le présent rapport rend compte des dernières activités menées en matière de statistiques sur les drogues au niveau international, comme suite aux discussions tenues sur le sujet à la quarante-huitième session de la Commission de statistique et à la soixantième session de la Commission des stupéfiants.

On y trouvera une description des activités menées et des progrès accomplis depuis le rapport précédent, ainsi que des problèmes actuels et des mesures à prendre. La Commission est invitée à prendre acte des derniers résultats obtenus et à formuler des observations sur les activités futures en vue de renforcer le rôle des statistiques officielles en améliorant la disponibilité et la qualité des statistiques sur les drogues aux niveaux national, régional et mondial.

I. Introduction et contexte

1. À sa quarante-huitième session, la Commission de statistique a examiné la question des statistiques relatives aux drogues en se fondant sur un rapport conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (E/CN.3/2017/12). Dans sa décision 48/110 (voir E/2017/24, chap. I.C), elle a convenu que la Commission des stupéfiants était l'organe directeur de l'Organisation des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues et, ayant examiné le plan

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 janvier 2019).

** E/CN.3/2019/1



d'action contenu dans le rapport susmentionné et reconnu ses mérites sur le plan statistique, a recommandé que la Commission des stupéfiants l'examine aussi afin qu'il soit conforme à ses orientations, et, à cet égard, a encouragé la collaboration entre la Commission de statistique et la Commission des stupéfiants.

2. Dans sa résolution 60/1 de mars 2017, la Commission des stupéfiants a confirmé qu'il importait de renforcer les mécanismes nationaux de communication des données, de recenser les lacunes existantes en matière de statistiques sur les drogues et d'étudier les moyens d'aider les pays à améliorer les outils de collecte et d'analyse de données existant au niveau national. La Commission des stupéfiants a en outre invité l'ONUDC à réfléchir, en étroite coopération avec les États Membres, aux moyens de perfectionner et de rationaliser les outils dont il dispose actuellement pour la collecte et l'analyse de données, notamment en améliorant la qualité et l'efficacité du questionnaire destiné aux rapports annuels, dont la gestion est assurée par l'ONUDC et qui sert à recueillir chaque année des données sur les drogues à l'échelle mondiale.

3. En outre, dans sa résolution 72/198 sur la coopération internationale pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, l'Assemblée générale a prié à nouveau l'ONUDC de continuer d'aider les États Membres qui en font la demande à renforcer leurs capacités d'élaborer des mécanismes de communication de l'information, de réfléchir aux moyens de perfectionner et de rationaliser les outils dont il dispose actuellement pour la collecte et l'analyse de données, notamment en améliorant la qualité, le taux de réponse et l'efficacité du questionnaire destiné aux rapports annuels, et de faire rapport à la Commission des stupéfiants sur les solutions envisageables pour progresser dans ce domaine afin qu'elle les examine à sa soixante-deuxième session. Elle a également accueilli avec satisfaction la décision 48/110 du 10 mars 2017 de la Commission de statistique, relative aux statistiques sur les drogues et la consommation de drogues, et a encouragé la collaboration entre la Commission de statistique et la Commission des stupéfiants, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

4. Afin de répondre à ces demandes, l'ONUDC a mené une vaste consultation auprès des autorités nationales et a convoqué une réunion de consultation d'experts du 29 au 31 janvier 2018, à laquelle ont participé des représentants de 52 pays issus de diverses institutions nationales, notamment d'organismes nationaux de statistique, ainsi que de cinq organismes régionaux et internationaux.

5. Les objectifs de cette réunion étaient les suivants :

a) Recenser et examiner les méthodes statistiques nécessaires pour produire de meilleures données sur les drogues ;

b) Examiner les outils internationaux et les activités de développement des capacités afin d'améliorer la capacité des pays à produire, diffuser et partager des données de qualité sur les drogues ;

c) Examiner la qualité et la pertinence des données actuellement recueillies au moyen du questionnaire destiné aux rapports annuels ainsi que les possibilités d'amélioration.

6. Les participants ont fourni des orientations sur un certain nombre de mesures à prendre pour améliorer les statistiques sur les drogues aux niveaux national et international. Ils ont examiné les moyens de revoir le système mondial de collecte de données, fondé sur le questionnaire destiné aux rapports annuels, en vue de satisfaire aux besoins en matière d'information définis dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue et dans le document final

de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016 (résolution S-30/1).

II. Résultats des consultations avec les experts nationaux

7. Les experts ont recensé un certain nombre d'activités visant à améliorer l'information statistique sur les drogues, tant au niveau national qu'international. Leurs discussions ont fait ressortir les éléments clés suivants :

A. Renforcement de l'infrastructure statistique et du système de surveillance des drogues au niveau national

8. Les experts sont convenus de la nécessité d'encourager la coopération et les échanges d'informations entre les différentes entités nationales et infranationales, qui sont les principales sources de données relatives aux drogues. Les efforts déployés en ce sens devraient répondre aux besoins de coordination et d'harmonisation des données statistiques entre les différentes institutions et instances, ainsi qu'entre les domaines de compétence connexes mais distincts (tels que les douanes et la police, par exemple).

9. Les experts ont insisté sur la nécessité de mettre en place des systèmes nationaux de suivi du problème de la drogue, notamment des systèmes d'information et une infrastructure institutionnelle et technique visant à faciliter la collecte, le regroupement et l'analyse de données relatives aux drogues, et de renforcer les systèmes existants. Ils ont souligné qu'il importait que les pays disposent d'un observatoire national des drogues capable de mettre en place et de coordonner des systèmes d'information permettant de recueillir et d'analyser des données sur tous les aspects du problème de la drogue dans un pays donné.

B. Élaboration de méthodes statistiques applicables aux drogues

10. Les experts ont recensé plusieurs domaines dans lesquels la production de données sur les drogues bénéficierait grandement d'orientations méthodologiques. Celles-ci devraient à la fois conduire à normaliser et à préciser les définitions de certains indicateurs et des sources de données appropriées correspondantes, et éclairer sur les méthodes et procédures statistiques les plus appropriées pour produire des données de qualité.

11. Il est ressorti des discussions que des orientations méthodologiques étaient nécessaires, entre autres, dans les domaines suivants : la conduite d'enquêtes sur la consommation de drogues, l'estimation du nombre de toxicomanes nécessitant une prise en charge médicale, la production de données cohérentes sur les prix des drogues et la réalisation d'enquêtes en milieu carcéral. Les experts ont également mentionné la nécessité d'adopter une approche normalisée en ce qui concernait l'indicateur 3.5.1 des objectifs de développement durable (Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie).

C. Examen du questionnaire destiné aux rapports annuels

12. Les experts ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte de données dans certains domaines afin de mieux répondre aux besoins en matière d'information découlant de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, et du document

final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016. Des données complémentaires étaient par exemple nécessaires sur les consommateurs à haut risque, les personnes en traitement, les conséquences sanitaires de la consommation de drogues (morbidité et mortalité), les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, les flux financiers illicites liés aux drogues et les drogues et le système de justice pénale.

13. Certains moyens ont été évoqués pour rationaliser le questionnaire destiné aux rapports annuels afin d'alléger la charge de travail des pays et d'améliorer le taux de réponse, notamment revoir la portée et la complexité des questions, et réfléchir aux améliorations à apporter à la structure du questionnaire et au cycle de collecte des données.

14. Les participants sont également convenus de la nécessité d'intégrer la dimension de genre chaque fois que cela s'avérait nécessaire, en ventilant systématiquement par sexe les données relatives à toutes les questions pertinentes et en incluant des questions susceptibles de mettre en évidence des disparités entre les sexes, notamment sur la morbidité, la mortalité, la fourniture de traitements et la justice pénale.

D. Renforcement des réseaux d'experts aux niveaux régional et international

15. Les experts nationaux ont souligné qu'il importait de mettre en place des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux pour favoriser la production et l'utilisation de données cohérentes, exhaustives et comparables, et permettre les échanges de pratiques optimales et le soutien entre pairs. Ces réseaux pourraient s'avérer particulièrement utiles au niveau régional puisqu'ils permettraient aux experts rencontrant des situations et des problèmes similaires d'échanger plus facilement des solutions.

16. Les experts ont reconnu que la désignation de points focaux nationaux, en s'appuyant sur l'expérience de la collecte de données sur la criminalité et la justice pénale administrée par l'ONUSD dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, faciliterait l'amélioration de la qualité et de la couverture des données recueillies par l'intermédiaire du questionnaire destiné aux rapports annuels.

E. Renforcement de la coopération interorganisations

17. Les données relatives aux drogues sont recueillies par divers organismes internationaux et régionaux, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale des douanes, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et l'Union africaine. S'il existe une complémentarité entre l'action de l'ONUSD et celle d'autres organisations internationales, des chevauchements peuvent exister avec des entités régionales. Les experts ont souligné qu'il importait d'éviter les doubles emplois et ont reconnu la nécessité d'harmoniser les concepts connexes utilisés par différentes entités aux fins de la collecte de données.

18. Les experts ont souligné la nécessité de consulter les parties prenantes internationales compétentes pour s'assurer que les efforts déployés dans ce domaine (questionnaire destiné aux rapports annuels et autres activités pertinentes de collecte

de données) sont efficaces, éviter les doubles emplois et mieux respecter les engagements pris au niveau international, tels que la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, ils ont invité les entités internationales à poursuivre le dialogue au sein du Groupe de travail technique interorganisations sur les statistiques relatives à l'épidémiologie des drogues, car il pourrait contribuer à faire évoluer le contenu du questionnaire.

19. Compte tenu de la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les pays, les experts ont estimé qu'il serait utile, à moyen terme, d'étudier la possibilité de recueillir des données sur les drogues en collaboration avec des organismes régionaux, comme cela se fait actuellement pour les données sur la criminalité dans le cadre de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime.

III. Activités en cours et prochaines étapes

20. La consultation d'experts a offert aux experts nationaux de toutes les régions une occasion unique d'engager un débat technique sur les besoins communs en matière d'information et les défis à relever afin d'améliorer la compréhension scientifique du problème de la drogue. La réunion a permis d'échanger sur les pratiques et les données d'expérience pour relever ces défis. Les débats entre experts se sont révélés utiles pour examiner des moyens concrets, efficaces et scientifiquement fondés d'améliorer les systèmes nationaux d'information sur les drogues ainsi que la qualité et la disponibilité des données relatives aux drogues au niveau international.

21. Tout en reconnaissant qu'il serait utile de rationaliser le questionnaire destiné aux rapports annuels et d'améliorer son efficacité afin qu'il restitue un tableau plus fidèle du problème mondial de la drogue, les participants ont souligné à maintes reprises son intérêt en tant qu'outil de collecte et de diffusion d'informations essentielles sur les caractéristiques, la portée et les tendances des divers aspects du problème de la drogue, tant au niveau international que national. Outre son rôle dans le recueil et la diffusion d'informations, les participants ont vu dans le questionnaire un outil permettant de favoriser la normalisation du traitement des données et la communication entre les acteurs nationaux concernés.

22. À la suite de la consultation d'experts et conformément au mandat de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC centre actuellement son action en matière de statistiques relatives aux drogues sur l'examen du questionnaire destiné aux rapports annuels et recherche des moyens efficaces d'aider les pays à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques relatives aux drogues.

23. Outre ses activités régulières liées aux systèmes de surveillance mondiaux, régionaux et spécifiques aux drogues, et l'appui qu'il apporte aux pays dans le cadre de la réalisation d'enquêtes sur les drogues (s'agissant par exemple de surveiller la consommation et les cultures illicites), l'ONUDC axe ses nouveaux travaux méthodologiques sur l'élaboration d'un cadre statistique visant à mesurer les flux financiers illicites, notamment ceux liés aux drogues illicites, sur l'amélioration des données relatives à la mortalité liée aux drogues et sur l'indicateur 3.5.1 des objectifs de développement durable. Il mène aussi régulièrement des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités.

24. Le mois de mars 2019 marquera une nouvelle étape importante pour la Commission des stupéfiants. À l'occasion de sa soixante-deuxième session, un débat ministériel sera organisé pour faire le point sur l'application des engagements pris

pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019 fixée dans la Déclaration politique de 2009. Afin de préparer cette rencontre de haut niveau, la Commission a tenu une série de réunions intersessions avant la reprise de sa soixante et unième session, en décembre 2018. Au cours de ces réunions, des représentants de nombreux pays ont souligné qu'il importait de promouvoir et d'améliorer la collecte, le regroupement et l'échange de données fiables et comparables, ainsi que les synergies éventuelles avec les indicateurs des objectifs de développement durable, et que les efforts en ce sens devaient être une priorité en 2019 et au-delà. Des discussions formelles et informelles ont également été menées pour déterminer de quelle façon la Commission des stupéfiants et la Commission de statistique pourraient collaborer afin que les statistiques sur les drogues bénéficient des orientations politiques de la première et des compétences techniques de la seconde.

25. L'ONUDD prévoit d'organiser une deuxième consultation mondiale sur les statistiques relatives aux drogues en juillet 2019 afin de finaliser une proposition de révision du questionnaire destiné aux rapports annuels et de mieux définir un plan d'action visant à permettre l'élaboration de normes mondiales et à aider les pays à produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité, dans l'intérêt des politiques nationales et pour améliorer les connaissances mondiales sur le problème de la drogue. Ce travail aiderait en outre à mesurer les progrès accomplis dans l'application des engagements communs pris au cours de la dernière décennie pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, grâce à une approche dite combinée, en 2019 et au-delà. Cette consultation serait l'occasion d'amener les experts de la Commission des stupéfiants, de la Commission de statistique et des États membres à unir leurs forces pour amorcer un mouvement mondial d'amélioration des systèmes d'information sur les drogues et garantir que les statistiques sur les drogues soient produites et diffusées conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

26. L'ONUDD prévoit par ailleurs de mener une étude pour fournir un appui plus ciblé aux systèmes statistiques nationaux sur les drogues. Celle-ci s'appuiera sur une enquête qui sera menée par l'ONUDD en collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux et qui visera à mieux cerner le fonctionnement, les capacités et le rendement des systèmes statistiques nationaux sur les drogues, ainsi que la disponibilité et la qualité de ces statistiques, et la manière dont les Principes fondamentaux de la statistique officielle sont appliqués dans le cadre de leur production. Les résultats de cette étude serviront à améliorer la communication de données relatives aux drogues aux niveaux national et international et à mieux cibler les activités de renforcement des capacités.

IV. Recommandations

27. La Commission de statistique est invitée à :

a) Réaffirmer son engagement à collaborer avec la Commission des stupéfiants sur la question des statistiques relatives aux drogues et à envisager des moyens de renforcer ce partenariat afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les drogues. Elle pourrait en particulier réfléchir à des moyens de participer au processus de révision du questionnaire destiné aux rapports annuels et à l'élaboration d'un nouveau plan visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les drogues ;

b) Encourager les organismes nationaux de statistique à contribuer davantage à la production et à la diffusion de statistiques sur les drogues et à l'amélioration des normes méthodologiques y relatives, notamment en ce qui

concerne les enquêtes sur la consommation de drogues, les flux financiers illicites liés aux drogues, et la morbidité et la mortalité liées aux drogues ;

c) Encourager les organismes nationaux de statistique à promouvoir des initiatives visant à coordonner l'action des instituts nationaux spécialisés dans les statistiques sur les drogues ;

d) Encourager l'ONU DC à réaliser, en collaboration avec d'autres organismes internationaux, une enquête visant à mieux cerner le fonctionnement, les capacités et le rendement des systèmes statistiques nationaux sur les drogues, ainsi que la disponibilité et la qualité de ces statistiques, et la manière dont les Principes fondamentaux de la statistique officielle sont appliqués dans le cadre de leur production ;

e) Prier la communauté des donateurs à redoubler d'efforts aux niveaux mondial et régional pour aider les pays à améliorer la production de statistiques nationales sur les drogues ;

f) Encourager les organisations internationales et régionales, notamment l'Union africaine, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, ONUSIDA, l'ONU DC, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation mondiale de la Santé à intensifier leur coopération et leur collaboration dans le domaine des statistiques sur les drogues afin d'améliorer la cohérence des données produites et d'alléger la charge de travail des États Membres en ce qui concerne l'établissement des rapports.
